

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

Direction de la sécurité civile

Direction générale de la santé

NOR/INT/E/92/OO222/C

DGS/92. 45

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

à

MMES ET MM. LES PREFETS DE DEPARTEMENT

SIACEDPC - DDASS

Circulaire du **18 AOUT 1992** relative à l'administration d'iode stable en cas d'accident nucléaire

Date d'application : à réception

Résumé : Dans le cadre des mesures prises en application du plan particulier d'intervention en cas d'accident survenant dans une installation nucléaire de base, la prise d'iode stable par les populations susceptibles d'être exposées peut être décidée par le préfet, autorité sanitaire. La circulaire décrit les modalités selon lesquelles la distribution d'iode stable aurait alors lieu.

Mots clés : plan d'urgence ; plan particulier d'intervention ; accident nucléaire ; administration d'iode stable

Textes de référence : Décret 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence ;
Lettre circulaire DSC/BOS n° 76 du 10 février 1987 ;
Circulaire DGS/3A/3E n° 1102 du 29 septembre 1987 relative à l'organisation des soins médicaux le premier jour en cas d'accident radiologique ou nucléaire ;
Note d'information DGS/1B/1561 du 16 octobre 1989 sur l'administration d'iode stable à la population en cas d'accident nucléaire ;
Lettre circulaire DSC/BOS n° 888 du 18 novembre 1987.

Texte modifié : note d'information DGS/1B/1561 du 16 octobre 1989

Pièce jointe : une fiche

**FICHE RELATIVE AUX MODALITES
DE DISTRIBUTION D'IODE STABLE**

A/ QUANTITES DISPONIBLES

A.1) STOCKS DISPONIBLES D'EDF

EDF tient à la disposition des autorités et à l'intention des populations un stock de 3,5 millions de comprimés d'iodure de potassium dosés à 100 mg d'iode.

Les comprimés sont répartis à raison d'un lot de 100 000 comprimés par centrale. La quantité disponible par centrale couvre amplement l'hypothèse de distribution prévue par le PPI. En outre, un lot national de 1,5 million de comprimés est également constitué.

Les comprimés sont conditionnés en flacons stockés, en ce qui concerne les centrales, dans des locaux d'EDF situés hors du site. Le Service de santé des armées en assure la maintenance par convention avec EDF, la surveillance et le renouvellement sont assurés par EDF.

A.2) STOCKS DISPONIBLES DU CEA

Le CEA dispose d'un stock de 60 000 comprimés dosés à 100 mg d'iode, en flacons, répartis entre les établissements du groupe (dont 10 000 au centre d'études de Saclay, 5 000 au centre de Bruyères le Châtel, 10 000 au siège), et gérés localement par le service médical du travail.

A.3) STOCKS DISPONIBLES DU SCPRI

Le SCPRI dispose d'un stock de 100 000 comprimés, dosés à 100 mg d'iode.

L'ensemble de ces stocks est à la disposition des autorités, quelle que soit l'installation à l'origine de l'incident, leur permettant de faire face à un éventuel besoin.

B/ ACHEMINEMENT DES LOTS CONDITIONNES

Les lots nécessaires seront acheminés au poste de commandement opérationnel (PCO) par les moyens de la sécurité civile. La décision du transfert du stock est prise par le préfet directeur des secours en liaison avec les services du ministre chargé de la santé et notamment après avis du SCPRI. Le stock est mis à la disposition du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales (ou son représentant) en vue d'une distribution ultérieure éventuelle.

C/ DISTRIBUTION AUX POPULATIONS CONCERNEES

C.1) NOTICE

Une notice pour l'utilisation des comprimés, et destinée à être distribuée avec ceux-ci sera préparée selon le modèle ci-joint.

C.2) DECISION

La décision de distribution est prise par le préfet directeur des secours en liaison avec les services du ministre chargé de la santé, et notamment après avis du SCPRI. Elle repose sur une évaluation du risque sanitaire basée sur le type de l'accident, sur sa durée prévisible, et sur l'ensemble des autres mesures de protection envisagées ; cette évaluation incombe au SCPRI.

(Notice destinée à être distribuée avec les comprimés)

NOTICE POUR L'UTILISATION DE COMPRIMÉS D'IODE
EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE

Présentation

Comprimés dosés à 130 mg d'iodure de potassium, soit 100 mg d'iode.

Indication et mode d'emploi

Ces comprimés sont destinés à prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la thyroïde en cas d'accident nucléaire. Ils ne doivent être pris que sur instruction formelle des autorités sanitaires compétentes qui définissent les populations à qui l'iode doit être administré.

Contre-indications

La grossesse et l'allaitement ne sont pas des contre-indications ; ces contre-indications sont essentiellement représentées par :

- les allergies à l'iode (rares mais parfois graves),
- les gros goîtres avec rétrécissement de la trachée,
- les dermatites herpétiformes.

Les comprimés d'iode sont généralement bien supportés mais des effets indésirables peuvent apparaître, comme des maux d'estomac qui disparaissent après l'arrêt de la médication. Si ces effets durent plus longtemps, il y a lieu de consulter un médecin, de même qu'en cas d'hyperthyroïdie (nervosité excessive, accélération du pouls) dans les semaines qui suivent la prise. Un accident allergique exceptionnel peut se produire, sous la forme notamment d'une gêne respiratoire (dyspnée asthmatiforme), et un traitement d'urgence s'impose.

Posologie indicative (à confirmer par les autorités sanitaires compétentes)

Les doses suivantes correspondent à une prise unique : elles ne doivent être renouvelées les jours suivants que sur instruction formelle des autorités sanitaires compétentes.

- adultes, enfants de plus de 12 ans, femmes enceintes : 1 comprimé (100 mg d'iode) ;
- enfants de 3 à 12 ans : 1/2 comprimé (50 mg d'iode) ;
- nourrissons jusqu'à 36 mois : 1/4 comprimé (25 mg d'iode).

Pour plus de facilité, on peut dissoudre les comprimés dans une boisson quelconque (lait, jus de fruit, eau sucrée), c'est en particulier nécessaire pour la dose prévue pour les nourrissons jusqu'à 36 mois: le comprimé est trop petit pour être coupé en quatre, il convient de dissoudre, dans un récipient gradué (biberon par exemple) un demi-comprimé dans un peu de boisson (environ 20 cl); une fois la dissolution de ce demi-comprimé obtenue, jeter la moitié de cette solution (10 cl); donner les 10 cl restants à boire à l'enfant. La solution ne peut être conservée, et doit être prise immédiatement.

Dans la mesure du possible, ne pas prendre de comprimé à jeun.